

GRANDSON LABELLISE « COMMUNE EN SANTE » TROIS ETOILES

Grandson, le 10 juin 2026 - La Commune de Grandson obtient pour la première fois le label « Commune en santé », décerné par Unisanté. Cette labellisation atteste de l'engagement de la Commune en faveur de la promotion de la santé et de la qualité de vie de ses habitantes et habitants.

Le label Commune en santé

Déployé par Unisanté dans le canton de Vaud, le label Commune en santé aide les communes à identifier et améliorer leurs actions de promotion de la santé et de prévention. Il accorde une importance particulière à l'accessibilité, l'égalité des chances et aux démarches participatives impliquant les habitantes et les habitants ainsi que les sociétés locales. Les communes labellisées sont réévaluées tous les cinq ans.

Le label fait partie du Programme d'action cantonal en matière d'alimentation, activité physique et santé mentale, co-financé par la Direction générale de la santé de l'État de Vaud et Promotion Santé Suisse.

Cette reconnaissance représente une base solide pour développer de nouvelles actions et ancrer les dynamiques existantes en faveur du bien-être collectif.

En mars 2024, la Municipalité de Grandson a décidé de s'engager dans le processus de labellisation « Commune en santé », affirmant ainsi sa volonté de placer la santé et le bien-être de la population au coeur de ses politiques publiques. Cette démarche a été coordonnée par Mme Nathalie Gigandet.

À l'issue de l'analyse menée par Unisanté, la Commune de Grandson obtient, pour une période de 5 ans, le label "Commune en santé" avec 3 étoiles, en reconnaissance de son engagement marqué et de la diversité de ses actions en matière de promotion de la santé et de prévention. L'inventaire validé recense **28 mesures** menées ou soutenues sur le territoire communal, dans les 6 domaines d'action du label : école, espaces publics, famille et solidarité, offres de loisirs, politiques communales et santé au travail.

La Commune de Grandson présente un nombre de mesures diversifié dans les 6 domaines du label, certaines actions se distinguant par leur originalité, leur niveau d'impact sur la santé ou une approche participative et durable. Ainsi, la Commune de Grandson dépasse les obligations légales pour plusieurs mesures (la charte égalité salariale ou le règlement de protection du patrimoine arboré en faveur de la biodiversité).

La Commune se distingue aussi par un PECC particulièrement structuré et participatif par rapport à la taille de la Commune. L'engagement dans la durabilité se retrouve dans l'engagement d'une référente durabilité à 30%, la mise en oeuvre d'une commission consultative de durabilité active et la compréhension des enjeux et des co-bénéfices pour la santé. La Commune se démarque aussi dans le domaine de la mobilité pour les différents publics.

Grandson a un niveau d'engagement élevé pour améliorer la **santé au travail** via des mesures variées (fitness gratuit, vélos électriques, label ECA « Employeur-partenaire », charte égalité salariale).

Grandson se positionne comme une **actrice de la durabilité** par son engagement pour la biodiversité grâce à des actions en faveur de la biodiversité et de réduction des îlots de chaleur, par des mesures telles que : fauche tardive, de végétalisation , d'un PECC participatif, du fond communal pour les énergies renouvelables.

La commune cherche à créer des **espaces publics de qualité** végétalisés, propices au mouvement, à la rencontre et à la promenade accessibles à tous.

Grandson développe la **cohésion sociale** et la **santé mentale** via les mesures sur la biodiversité et les encouragements aux rencontres sociales. La Commune s'engage pour développer une vie associative et un tissu social dynamique.

L'offre de loisir diversifiée et accessible (passeport vacances, minimove) est un point fort. Elle facilite à la fois l'activité physique, la vie des familles et les liens sociaux.

Cette première labellisation met en évidence la volonté de la Commune de Grandson de placer la santé et la qualité de vie au cœur de ses politiques. Cette dynamique « santé » sera poursuivie grâce aux collaborations entre les différents dicastères et services concernés, mais aussi en lien avec la population.

Renseignements complémentaires

Nathalie Gigandet, Municipale, 079 126 06 24, nathalie.gigandet@grandson.ch

Emmanuelle Garcia, Responsable du Secteur interventions communautaires, Unisanté, 021 545 19 10, communes@unisante.ch